

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE INCHY en Artois

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif : Communes d'INCHY et ARTOIS - AGRICULTURE MARCIE

PRODIGE et QUANT

PROJET de PARC EOLIEN -

" LA VIE DE CAMBRAI "

OBJET DE L'ENQUÊTE :

COMMUNES d'INCHY en ARTOIS, AGRICULTEUR MARCEL, PROMIÈRE et OUGANS
 Projet de PARE ECOLE - "LA VOIE de CHARENTI"

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :

Arrêté n° ⁽²⁰¹⁸⁾ 225 en date du : 13/8/2018 de ~~Monsieur le Maire~~ de : (1)
 de M. le Préfet de la Région de Hauts de France : (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le Président du Tribunal Administratif :

M. : PICHARD Jean-Claude
 Profession : Ingenieur Distingué de l'État. Retraité

Durée de l'enquête : 31 jours
 Date d'ouverture : du 11 septembre 2018 au 11 octobre 2018
 Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____
 " _____ " _____ " _____ " _____ " _____
 " durant la heures d'ouverture habituelles de la mairie d'INCHY en ARTOIS "

REGISTRE D'ENQUÊTE :

Comportant 19 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : la mairie d'INCHY en ARTOIS
ou par courrier électronique à l'adresse suivante : <http://www.pse-de-calais.gouv.fr>
Publications - Consultation du Public - Enquête publique - Folioles - Néa par à et article

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Préfecture du Pas de Calais
 aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux, et sur le site Internet de la Préfecture
<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>
Publications / Consultation du Public / Enquête publique / Folioles

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Le commissaire enquêteur recevra le public :

le mardi 11 septembre 2018	de 15 heures	à 18 heures
le lundi 17 septembre 2018	de 15 heures	à 18 heures
" samedi 29 septembre 2018	" 9 "	" 12 "
" jeudi 4 octobre 2018	" 9 "	" 12 "
" jeudi 11 octobre 2018	" 15 "	" 18 "

Cocher la case correspondante.

- Deliberation
- ① Quéant - 17 sept 2018
 - ② Inchy. 14 sept 2018
 - 3) Veulx - Vervicourt. de 31 oct 2018

- Registre
- ① M. Naella Claude ~~16/10/2018~~
 - ② M. Baudouin Laurent
 - ③ M. Lavallard Hugues
 - ④ M. Girard Dominique
 - ⑤ M. Berthelot Frédéric
 - ⑥ M. Grandclerc François
 - ⑦ M. Jerome-Darty
 - ⑧ M. Trucan Bernard
 - ⑨ M. Fichon Robert

- Courrier
- ① M. Naella Claude 20 sept 2018
 - ② M. Loic Bouthin 9 octobre 2018
 - ③ M. Jacques Pannier - (Président de la Société de Chasse d'Inchy en Artois)
renuiss le 11 octobre 2018.
 - ④ M. Michel Desplanches Courriel du 8/10/2018
 - 5) M. Buccap Nicole 5 octobre 2018
 - ~~M. Bouthin~~ ~~11 octobre 2018~~

- ~~Courrier~~
- ~~C1 Oszohis 4 octobre 2018.~~
 - C1 M. Quéant Vervicourt ~~du 4 oct 2018~~ du 19/9/2018
 - C2 Oszohis du 4 oct 2018
 - C3 M. Pellegrini Jeanbis 8/10/2018
 - C4 "Anonyme" du 11/10/2018.

PREMIÈRE JOURNÉE

Le mardi 11 septembre 2018 de 15 heures à 18 heures

OBSERVATIONS DE M.

visite de St. PAVEN (INCHY en ARRENS)

Président de la Société de chasse.

(Pas d'observation à part)

DEUXIÈME JOURNÉE

le lundi 17 septembre 2018 de 15 heures à 18 heures

① * M. MANIERA de la 3^e rue des Jours 62960 INCHE à ARRAS

Refus catégorique sur le projet d'implantation d'un parc éolien

L'importance de ce parc définitif pour le paysage rural

que je suis venu défendre à la campagne.

[Signature]

101

Département du Pas de Calais

Commune de QUEANT

Arrondissement d'Arras

Canton de Marquion

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
17 septembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice :15
de présents :10
de votants :10

L'an deux mil dix huit, le 17 septembre à 19h30, le conseil municipal de Quéant, s'est réuni en séance ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M Bernard TRANNIN, Maire

OBJET : Installations classées –
Société Ferme Eolienne La Voie
de Cambrai

Etaient présents : M Bernard TRANNIN, Richard LEQUETTE, Audrey PATRYAS, Didier MIRAMONT, Jérôme DARTUS, Carole PESIN, Laurent POUTEAU, Jean-Marc JAMROZ, Nathalie GRUMIAUX, Jacky SANTRAIN

Étaient excusés : David DEGARDIN, Morgan FERLIER, Vincent HALIT, Didier GOUBET, Olivier BENOIT

Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Étaient absents non excusés :

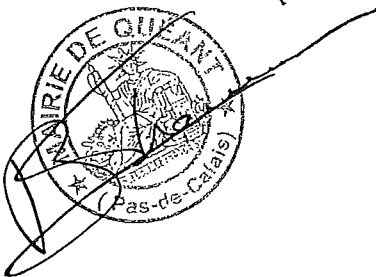
Un scrutin a eu lieu, M Jérôme DARTUS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

La séance ouverte,

Monsieur le Président qu'une enquête publique est ouverte concernant la demande d'autorisation présentée par la Société FERME EOLIENNE LA VOIE DE CAMBRAI, en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de Quéant et de celles de Inchy en Artois, Pronville en Artois et de Lagnicourt-Marcel.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 18 septembre 2018 et que la convocation du conseil avait été faite le 10 septembre 2018
Le Président

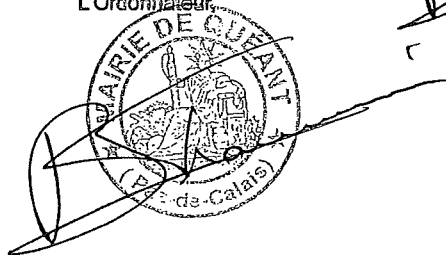
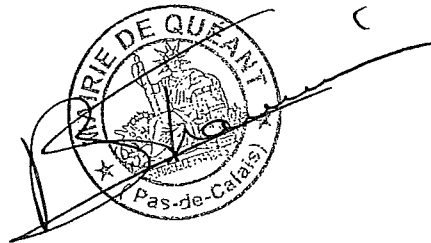
Après délibérations, Le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Président

L'Ordonnateur soussigné atteste le caractère exécutoire du présent acte à compter du 21 septembre 2018.

L'Ordonnateur



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
21 SEP. 2018
ARRIVEE

Ci dessus : Deliberation du Conseil Municipal d'ENCHY de 1951/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (12)

L'an deux mil dix-huit
 le quatorze septembre
 le Conseil Municipal de la commune d'INCHY-en-ARTOIS
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel ROUSSEAU, Maire.
 Date de convocation du Conseil Municipal: 07-09-2018
 Présents, 11: (dans l'ordre du tableau) Michel ROUSSEAU, Annie SAURON, Philippe PANIEN,
 Isabelle LEROY, Pascal WAYEMBERGE, Christine CORTEYN, Géraldine RINGEVAL, Danièle
 HURET, Jean-Jacques DAMAY, Jean-Claude LAMART, et René POTIER.
 Excusés : Irène CANIVET, et Ludovic LABALETTE.
 Non excusé: Bruno BRIDEL Et Frédéric CARDON.
 Délégation de vote: Irène CANIVET à Christine CORTEYN et Ludovic LABALETTE à Jean-
 Jacques DAMAY.

Nombre de conseillers :

en exercice	15
présents	11
votants	13
pour	13
contre	0
nul	0

Monsieur Philippe PANIEN est élu secrétaire de séance.



La séance ouverte, Monsieur le Maire expose que le projet la société ENERGIE-TEAM concernant l'installation d'éoliennes sur Lagnicourt, Pronville-En-Artois, Quéant et Inchy-En-Artois, prévoit 24 machines. Il expose les sites d'implantation à l'aide des documents mis à disposition en mairie pour le déroulement de l'enquête publique.

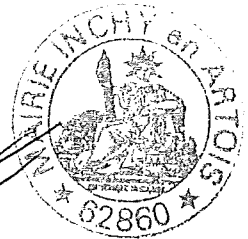
OBJET: avis du Conseil Municipal à propos du projet de 24 éoliennes réparties sur Lagnicourt, Pronville-En-Artois, Quéant et Inchy-En-Artois.

Monsieur le Maire demande aux membres présents du Conseil Municipal d'émettre leur avis à propos de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite et demande que le projet final qui sera accepté par Monsieur le Préfet ne retienne que 12 machines, réparties sur les quatre communes. En outre, le Conseil Municipal demande avec insistance des mesures compensatoires pour la commune d'Inchy-En-Artois, et en particulier dans l'aménagement de la rue du Calvaire, la plus impactée par le projet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme .



Fait à INCHY-EN-ARTOIS
 Le 14 septembre 2018,

Le Maire, Michel ROUSSEAU,

14 SEP. 2018



Certifié exécutoire
 Reçu en Préfecture le

Publié ou notifié le 14 SEP. 2018

Coursier n° 1 de H. HANOUA Zone des marais INCH au ARROS



Claude MANNELLA

3 rue des mares

62860 Inchy en Artois

Le 20 septembre 2018

Monsieur le commissaire enquêteur ,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir noter

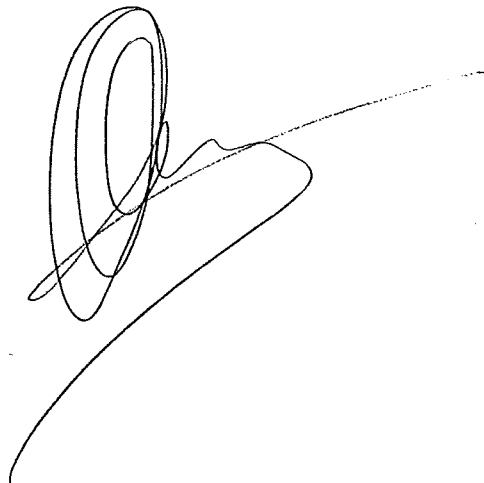
que je suis totalement contre le projet d'installation de 18 nouvelles éoliennes sur le secteur de Marquion.

En effet, notre région est saturée de ces machines qui polluent le paysage rural de notre campagne. Autour de notre commune, il y a déjà 15 éoliennes, suivies de 6 autres sur Havrincourt, et 3 nouvelles en cours d'installation sur Inchy - Quéant. A l'horizon une bonne vingtaine sur Hendecourt les cagnicourt etc.... Si on en rajoute 18 !!!! ce sera une véritable forêt d'éoliennes. J'ai acheté ma maison il y a 2 ans et il n'y en avait pas. Si tel était le cas, je ne l'aurai jamais achetée. Je pense qu'il y a suffisamment d'autres endroits en France qui ont un large déficit et qui pourraient en installer quelques unes.

J'espère que vous tiendrez compte de mon avis ,

et je vous prie d'agrèer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

Claude MANNELLA

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

QUATRIÈME JOURNÉE

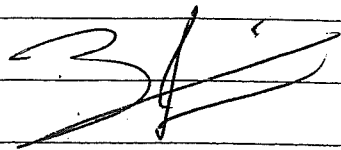
Jeudi 4 octobre 2018 de 9h à 12h

②

M. Baudouin Laurent 05 gd place 59400 DOIGNIES
+ Je m'interroge de savoir quand l'état, prendra
en compte la densité des éoliennes dans le secteur
de mon village; sur l'estuaire et le combrasis, c'est
je pense plus de 200 éoliennes (construite, en
construction, ou avec les autorisations en cours!). Je
pense qu'il faut arrêter l'ensemble de ce très
gros projet.

+ les chemins entre Louverval (Doignies) et la
zone en lien avec les éoliennes: à proscrire
(R.p. global / les vents de Malet) viennent d'être refaits.
Il serait intelligent dans l'intérêt d'un "Boudage"
des chemins (passage de camions de Betteraves, élar-
gissement et stabilisation par rapport au matériel
agricole actuel) de faire faire sur frais des
constructeurs ce lien entre les territoires.

Il serait aussi opportun de contacter à ce sujet
les responsables (Mairie; AFR de Doignies) pour les
autorisations d'utilisations de ces chemins (sécurité,
dégradations, de domageant...).



③ M^r LAVALLARD Hugues - Leguivout Marcel

Je suis favorable au projet éolien
de la voie de Cambrai.

~~Handwritten signature~~

~~Main body of the document is crossed out with a large diagonal line.~~

Handwritten mark at the bottom right corner.

5^{em} journee

Joursi 11 octobre 2018 de 15h à 18h

2

Loïc BRUTIN
66, rue de la Mouchonnière

Michel ROUSEAU, Maire
Mairie de Inchy

59500 DOUAI

62860 INCHY en ARTOIS

Référence dossier : "la ferme éolienne la voie de Cambrai"

Douai, le 9 octobre 2018

Monsieur le maire,

Je vous écris ce jour après avoir pris connaissance de l'emplacement des futures éoliennes sur la commune de Inchy en Artois.

L'une d'elle, la E23, me semble t'il, située le plus à proximité de ma parcelle boisée, représentera une gêne évidente pour les riverains, à savoir la gent ailée qui stationne sur ma propriété. D'autres bois séparés du mien sont touchés.

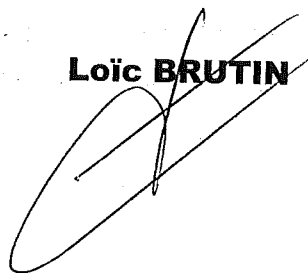
Je suis chasseur. Les pigeons ramiers vont être effrayés et déviés vers d'autres lieux plus calmes et moins dangereux lorsqu'ils se déplacent dans le ciel. Mon bois perdra toute sa valeur cynégétique à la revente.

C'est également une perturbation pour les oiseaux de proie diurnes et nocturnes. Je veille à favoriser la biodiversité. C'est dire que vos installations vont à l'encontre de la sauvegarde du patrimoine naturel que je protège.

Pour ces raisons je m'oppose à vos choix et je refuse que cette éolienne soit construite à proximité de mon bois.

Vous remerciant pour votre écoute, recevez mes salutations distinguées.

Loïc BRUTIN

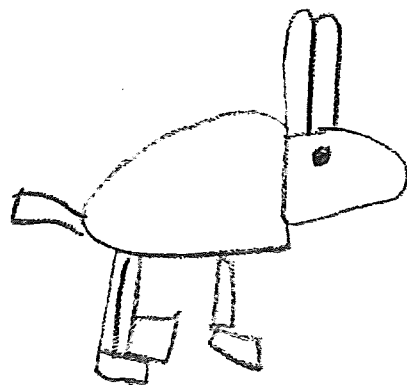
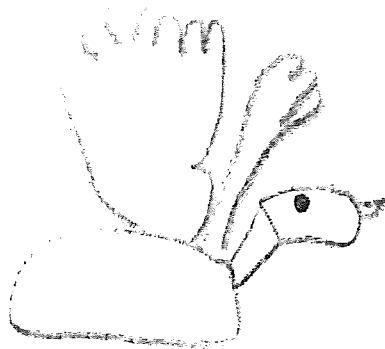
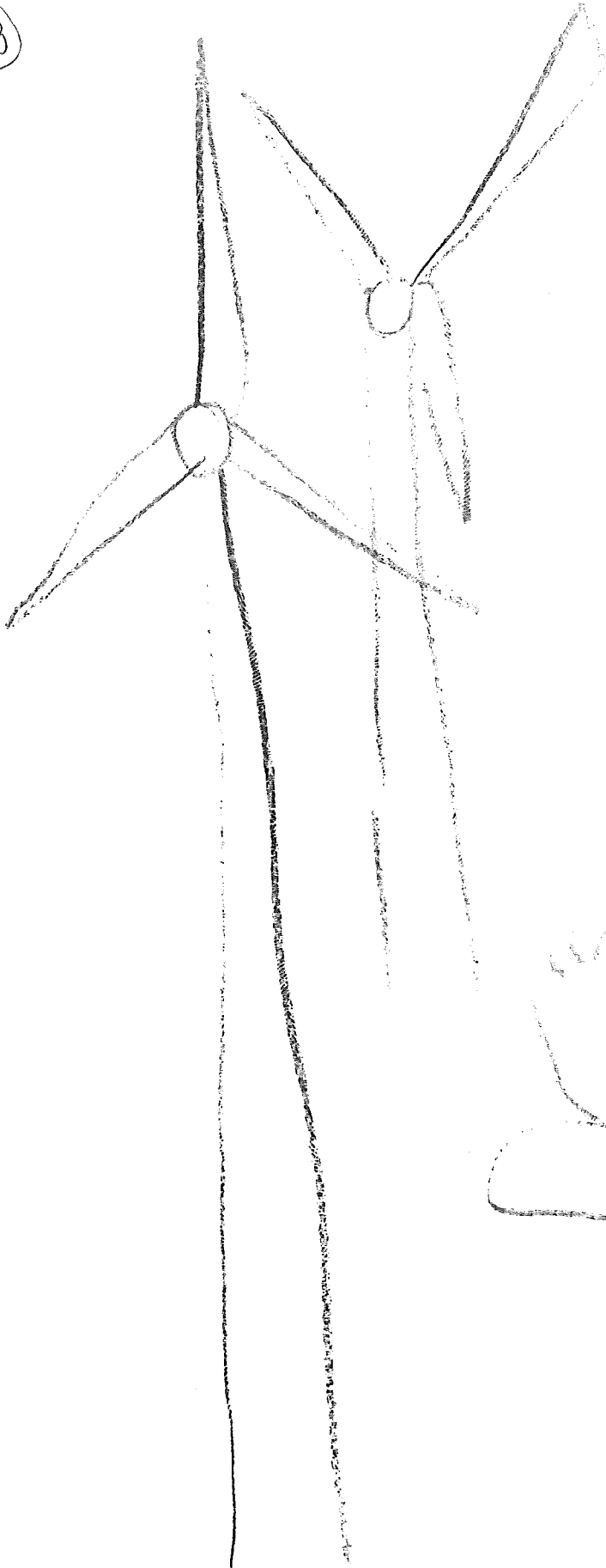


Dossier remis par M. Jacques PAMEN

Président de la PC de classe d'INCHY en 1980

C3

Propositions
de mesures compensatoires
pour le parc éolien
de la ferme éolienne
la voie de Cambrai



SOMMAIRE

- **PREAMBULE**

- **SITUATION DU PARC EOLIEN ET IMPACT SUR LA FAUNE**

- **OBJECTIFS**

- **SITUATION DU PARC EOLIEN ET IMPACT SUR LA FAUNE**

- **AMENAGEMENTS PRECONISES POUR LA PROTECTION DE LA FAUNE**

Aménagements connus et déjà réalisés par les chasseurs sur des sites éoliens:

Aménagements prévus par le porteur de projet éolien:

Aménagements déjà réalisés par les chasseurs sur le territoire d'INCHY EN ARTOIS:

- **PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS A TITRE DE COMPENSATION**

- **PROPOSITIONS SUR LES MESURES COMPLEMENTAIRES A ASSOCIER AUX AMENAGEMENTS**

- **PROPOSITIONS SUR LES CONDITIONS DE REALISATION**

**PROPOSITION DE MESURES D'AMENAGEMENTS
EN COMPENSATION DES NUISANCES LIEES A L'ARRIVEE DU PARC EOLIEN
"LA FERME EOLIENNE LA VOIE DE CAMBRAI"**

PREAMBULE

La fédération de chasse du Pas de Calais , le GIC de l'Agache et de l'Hirondelle et plus particulièrement les membres de La société de chasse d'Inchy en Artois soucieux de préserver les résultats des efforts consentis ces dernières années, voient l'arrivée d'un second parc éolien avec des craintes, sans toutefois vouloir remettre en cause le développement des énergies renouvelables.

Mais de tels projet suscitent toujours les mêmes questions et obligent à certaines remarques:

Pourquoi vouloir augmenter le parc déjà existant ?

D'une manière générale on peut considérer qu'INCHY en ARTOIS , avec 3 éoliennes sur son territoire et ses 650 habitants, remplit largement son contrat de citoyenneté en ce qui concerne les énergies renouvelables ...La commune n'a pas vocation à devenir un "fournisseur privilégié" d'électricité du canton .

Pourquoi ce manque d'information et de concertation?

Les chasseurs ,alors qu'il est désormais reconnu qu'ils jouent un rôle prépondérant pour la sauvegarde de l'environnement et que leurs connaissances du terrain et de la faune ne peuvent être mis en doute, auraient aimés être consultés en amont du projet au même titre que d'autres spécialistes,

Pourquoi un tel choix pour l'emplacement des éoliennes ?

Le projet se situe au milieu d'une zone boisée qui présente un attrait important pour la faune, la disposition du parc éolien constituera un barrière entre les différents bois ce qui va compromettre ,voir empêcher, la circulation des animaux .

Remarques :

Le projet prévoit 18 éoliennes réparties sur le territoire de 4 communes, il rejoint au sud le parc installé sur les communes de DOIGNIES et MOEUVRES et au nord les 3 éoliennes en cours de montage à INCHY.

Une fois ce projet réalisé ces 4 communes auront sur leur territoire ou à proximité immédiate 34 éoliennes !

..... Comme le projet est appelé "la ferme " cela sous entend sans doute que l'objectif est d'en faire "pousser " davantage .

Une fois le projet réalisé la commune d'INCHY sera entourée directement par 8 éoliennes sur un rayon de 800 à 1200 mètres. Ceci aura un impact néfaste sur des projets de construction de maisons , la vie de la commune , et sur la pérennité de notre association.

Il est prévu que ce territoire subira prochainement un remembrement ,le nouveau parcellaire ne risque t il pas d'être figé par les éoliennes et leurs voies d'accès, au détriment de toutes considérations environnementales?

Ce dossier est présenté par la société de chasse d'INCHY EN ARTOIS

Il a le soutien du GIC de l'AGACHE et de l'HIRONDELLE et de la FEDERATION DES CHASSEURS DU PAS DE CALAIS.

(en espérant qu'il sera pris en considération par la Mairie pour l'association locale que nous représentons et par les exploitants agricoles sans lesquels aucun aménagement n'est envisageable) .

Le but de la démarche et d'abord de faire remarquer et justifier que l'emplacement de ce parc éolien sera très néfaste pour la faune de notre territoire, de prendre en considération la légitimité de notre inquiétude et d'obtenir des mesures compensatoires correspondantes à l'ampleur du projet.

Emplacements particulièrement néfastes pour la faune:

E17 E18 E19 E20 : Constituent la barrière entre le massif boisé de Boursies et ceux de Inchy et bordent une zone que les chasseurs ont aménagée et qui est très propice à la reproduction des faisans

E23 : Très proche d'une zone boisée alors qu'il ne faut pas faire d'aménagements attractifs pour la faune à moins de 200 m d'une éolienne.

E22 : Cette éolienne serait implantée à proximité immédiate du fossé de l'hirondelle précédemment considéré, par les spécialistes, comme une zone à préserver et à aménager ??

Inquiétude : Les chasseurs feront comme d'habitude le maximum pour que le parc éolien ait le moins d'influence possible sur la faune mais en auront-ils les moyens ?

Ils aiment à évoluer dans un environnement agréable, est-ce que la grande emprise des éoliennes sur le territoire ne va pas les décourager et défavoriser l'arrivée de nouveaux chasseurs au sein de notre association ?

Mesures compensatoires : Les chasseurs sont attentifs aux propositions du promoteur concernant la faune mais dans ce dossier qui nous est présenté elles sont quasi inexistantes. est-ce par méconnaissance des enjeux et du terrain ou pour nous faire réagir ?

OBJECTIFS

Atténuer les impacts liés à l'implantation des éoliennes sur la faune.

Réduire son dérangement pendant le chantier

Compenser les pertes d'habitats durant le cycle d'exploitation des éoliennes par des zones attrayantes favorisant le cantonnement et la reproduction des différentes espèces

SITUATION DU PARC EOLIEN ET SON IMPACT SUR LA FAUNE

Des études ont été réalisées sur l'impact des éoliennes sur la faune.

Nous les prenons en considération pour les espèces que nous connaissons peu et dont nous n'observons pas vraiment la présence ni les habitudes.

Pour ce qui nous concerne nous sommes intéressés par les populations des espèces sédentaires : perdrix, lièvres, faisans et chevreuils et par les espèces migratoires : pigeons et bécasses.

- Il est reconnu que la présence d'éoliennes perturbe les déplacements des oiseaux migrateurs, mais malheureusement nous ne pourrions que le constater et en découvrir l'influence qu'une fois ces machines installées.

- Dans le dossier de présentation du projet, concernant l'impact sur les oiseaux, il apparaît qu'une attention particulière est portée sur certaines espèces et que le gibier sédentaire, notamment la perdrix, est très peu prise en considération...

Le GIC aidé par la fédération des chasseurs du Pas de Calais, fait beaucoup d'efforts pour la sauvegarde de la perdrix depuis de nombreuses années et l'arrivée d'un second parc d'éoliennes ne va pas nous faciliter la tâche et nous inquiète fortement, d'autant plus que les mesures compensatoires proposées à ce sujet dans le dossier de présentation se résument à 2 lignes .

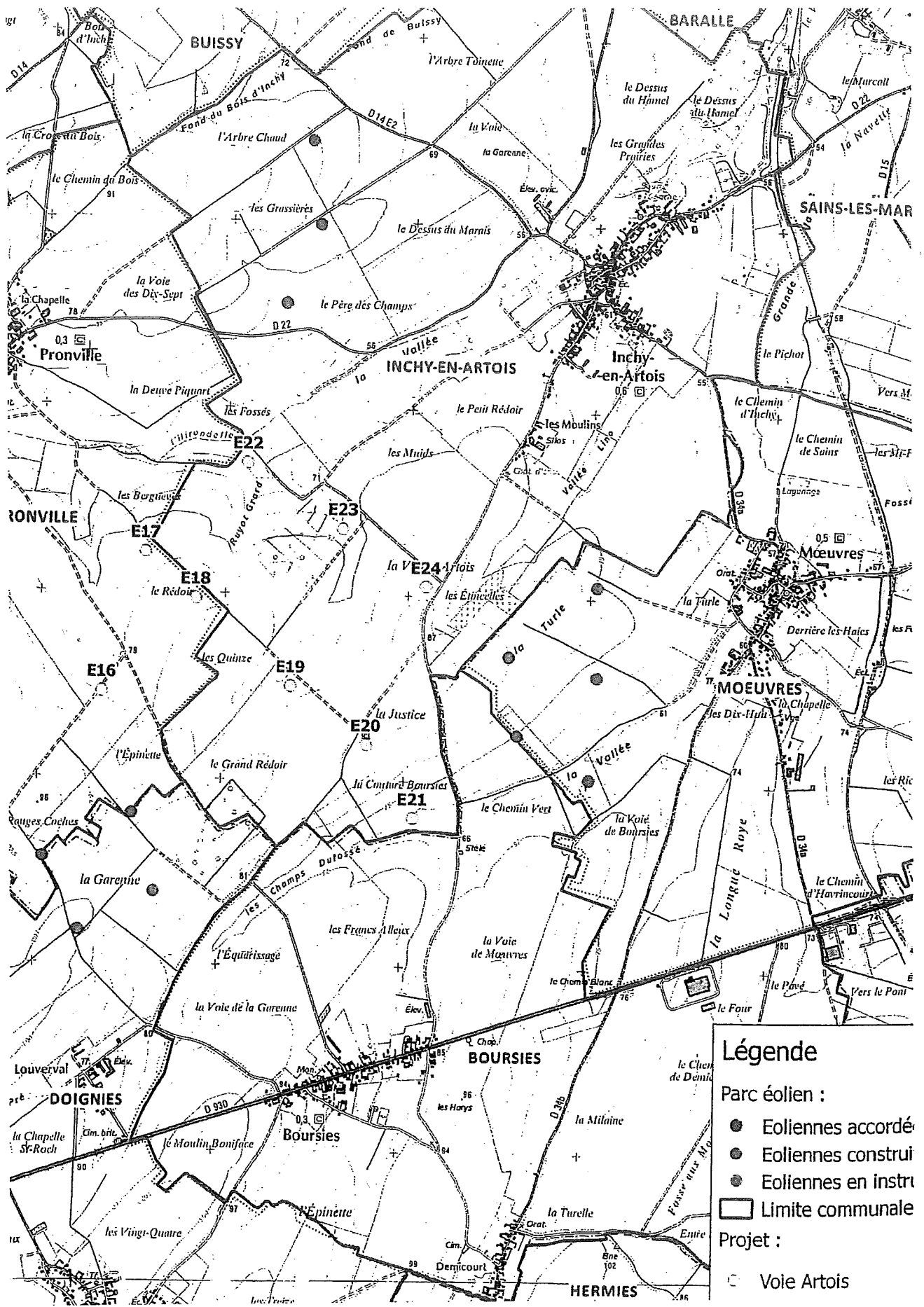
L'objet de notre demande est de pouvoir compenser les pertes d'habitat provoquées par l'arrivée des éoliennes par des zones aménagées attrayantes pour la faune.

L'analyse des observations faites après l'implantation d'éoliennes démontre d'une manière générale :

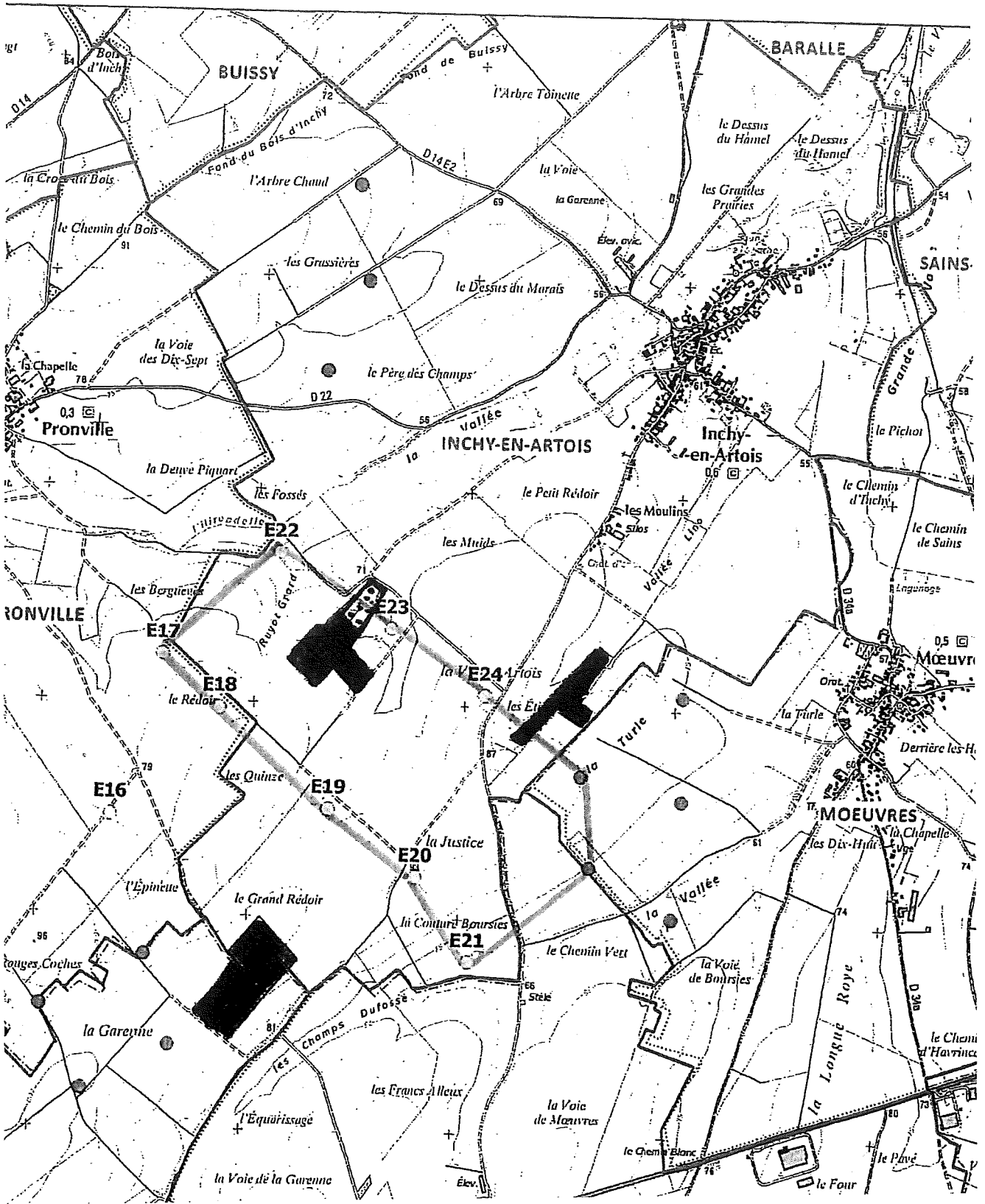
- l'abandon total de la perdrix grise en périphérie des éoliennes dans un rayon de 200 à 300 mètres.
- Une fréquentation normalisée du site quelques mois après la mise en service par le lièvre et le chevreuil et par les prédateurs (renards, fouines, corbeaux...).

Concernant précisément l'implantation sur notre territoire on constate que 8 éoliennes constituent une "barrière" entre les différentes zones boisées .

Ces zones étant très propices pour la nourriture et l'abri en période hivernale il faut craindre que les éoliennes perturbent le déplacement de cette faune d'une zone à l'autre.



ISOLEMENT DES ZONES BOISEES



AMENAGEMENTS PRECONISES POUR LA PROTECTION DE LA FAUNE

La synthèse des observations et des suivis réalisés sur les sites éoliens étudiés par les fédérations des chasseurs du Pas de Calais nous encourage à envisager un maximum de mesures visant à réduire les effets négatifs, futurs et immédiats, de l'implantation de parc éolien sur la faune.

Les mesures à envisager ne se limitent pas à la faune chassable, elles auront un effet bénéfique sur l'ensemble des espèces présentes ou en transit sur la zone.

Ces actions en faveur de la biodiversité doivent être intégrées dans un plan d'aménagement à long terme sur l'ensemble des territoires concernés en fonction des milieux rencontrés (plaines zones humides, bois) face à des implantations industrielles ou éolienne futures.

1-Aménagements connus et déjà réalisés par les chasseurs sur des sites éoliens:

- création et entretien de bandes enherbées en bordure de champs
- implantation d'ilots arbustifs
- valorisation des éléments fixes existants
- financement de cultures intermédiaires et des semis de jachères
- aménagement de plan d'eau, entretien des berges.

2-Aménagements prévus par le porteur de projet éolien:

Nous remarquons que dans le dossier de présentation 5 lignes et 3 photos illustrent ce sujet cela nous alarme sur l'intérêt porté à notre préoccupation:

-*"adaptation du calendrier du chantier aux périodes de nidification"*: l'expérience du chantier en cours n'est pas faite pour nous faire croire en cette mesure

-*"plantation de 300 m de haies"*: par éolienne ; par territoire ... ?

300 mètres c'est à peu près le pourtour d'une éolienne quand celles ci étaient entourée de haies par le constructeur.

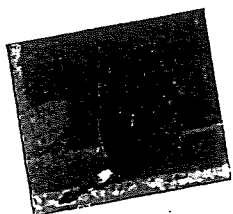
-*"bridage chiroptère de 6 éoliennes"* : très bien mais ce n'est pas notre sujet.

"sauvegarde des nichées de busard" : cette mesure est transcrite pour faire 1 ligne supplémentaire sur la page car le porteur du projet sait bien que ces oiseaux sont en surveillance permanente par des associations spécialisées qui sauront bien les alerter en cas de risque de destruction d'un nid.

"effacement des réseaux à l'intérieur des villages" : ceci est plus un argument de vente qu'une mesure compensatoire.

Mesures

- Adaptation du calendrier du chantier aux périodes de nidification
- Plantation de 300 m de haies
- Bridage chiroptère de 6 éoliennes
- Sauvegarde des nichées de busards
- Effacements de réseaux (900 m) à l'intérieur des villages



PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS A TITRE DE COMPENSATION

Les chasseurs souhaitent poursuivre leur démarche amorcée en 2015 et renforcée dernièrement par le soutien financier du parc éolien en cours d'installation.

Et Ils espèrent que la seule proposition de 300 mètres de haies est due à une mauvaise connaissance du rédacteur.

L'accord trouvé avec la société porteuse du projet en cours de montage nous convient :

il prévoit le financement à hauteur de 2 ha de bandes enherbées mises en place pour 3 éoliennes.

Nous souhaitons poursuivre la mise en place de bandes enherbées **et proportionnellement pour ce nouveau projet cela équivaldrait à 5 ha de bandes enherbées.**

Nous souhaitons aussi procéder à la plantation de haies ,jusqu'à présent nous n'avons pas insisté pour ces plantations compte tenu de l'obligation de durée que cela implique dans le contexte d'un futur remembrement .



En plus des aménagements définis précédemment, la situation et l'étendue du parc éolien nous obligent à prendre des mesures provisoires et définitives pour l'exercice de la chasse dans cette partie du territoire:


1 - éoliennes en construction.

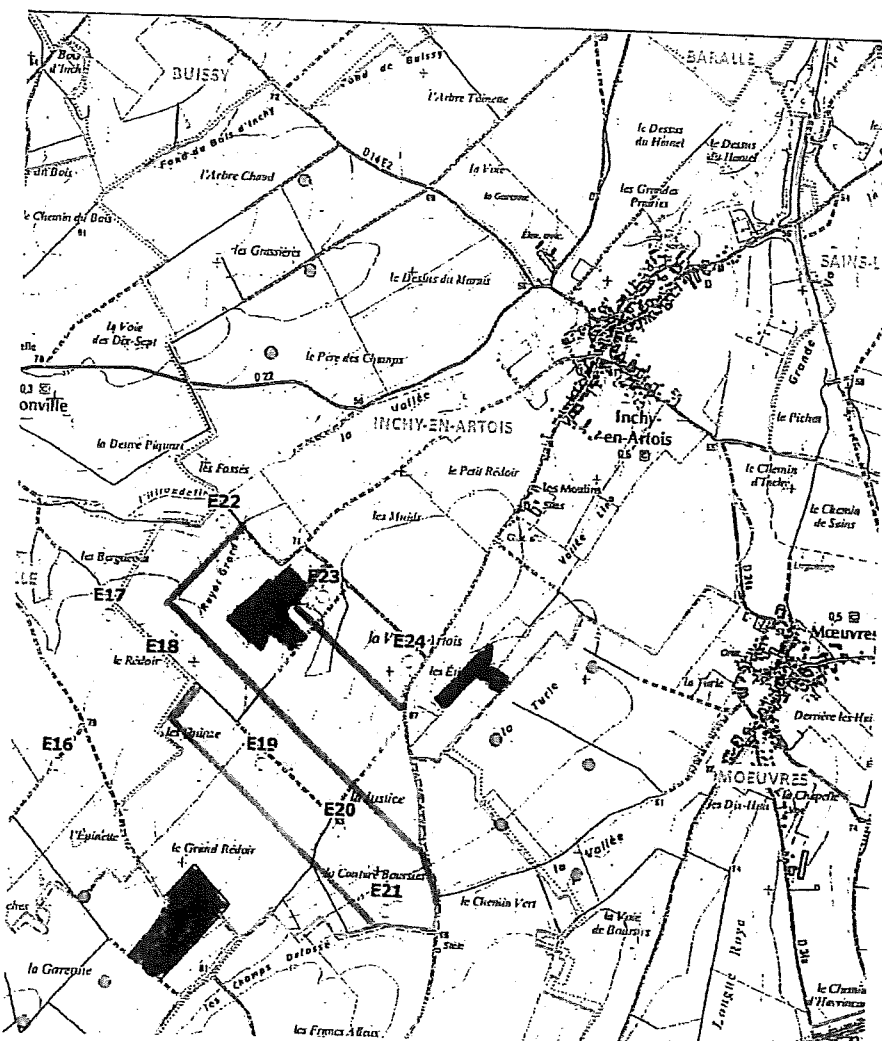
Dans le fascicule de "planète éolienne, fédération des énergies du vent" (à tendance très "écologique" et très "anti chasse») il est indiqué :

"L'impact le plus important sur le gibier a lieu pendant le chantier. C'est pourquoi il est important de faire des efforts à ce moment là .Dans les sites les plus sensibles, les gros travaux (terrassements en particulier) ne se déroulent pas au printemps, qui est la période de reproduction de la plupart des animaux."

Nous partageons cette remarque et espérons vivement que les travaux n'aient pas lieu entre avril et septembre.

Chacun devant prendre ses responsabilités, nous considérons que pendant la durée de ces travaux il ne sera pas raisonnable d'ajouter la chasse au dérangement de la faune par le chantier. Aussi une zone située à proximité des 8 éoliennes devra être délaissée ce qui représente une surface de 100 ha.

 ZONE DE CHASSE
PERDUE PENDANT LES TRAVAUX



2 - éoliennes en fonctionnement.

Dans un rayon de 100 m autour de chaque éolienne, la zone devenant impropre à l'habitat et la reproduction de la perdrix, il n'y a plus lieu d'y pratiquer la chasse.

Cela représente une diminution de surface de notre territoire de chasse définitive de 20 ha.

PROPOSITIONS SUR LES CONDITIONS DE REALISATION

-Concernant les aménagements :

Les conditions proposées jusqu'à présent par les promoteurs de parcs éoliens ne peuvent plus nous satisfaire , "*prenez l'argent et débrouillez vous* "est une solution de facilité et devient "un casse tête" insurmontable pour les chasseurs dès qu'ils veulent investir cet argent dans des aménagements.

Pour aménager des zones sur le territoire il faut en être le propriétaire ou le locataire , et s'agissant d'une société de chasse communale ce n'est pas le cas.

Et si ,auparavant, nous avons pu convaincre quelques exploitants de nous louer des bandes de terrains que nous avons enherbées , il nous paraît difficile et pas normal de les solliciter à nouveau pour ce projet.

Pour respecter la réglementation , les aménagements ne doivent plus se situer à moins de 200 m des éoliennes . Alors compte tenu de l'ampleur du projet et la distance entre chaque éolienne ces parcelles à moins de 200 m seront rares et donc difficiles à trouver.

Pour pallier à cette difficulté , voir impossibilité, d'aménagement nous demandons que le promoteur se charge de nous mettre à disposition des zones aménageables qu'il aura obtenues contractuellement auprès de ses bailleurs pour des surfaces et prix mentionnés dans ce dossier de demande de compensation.

Un contrat sera établi entre le propriétaire et /ou l'exploitant et la société de chasse pour garantir l'autorisation, le financement et la pérennité des aménagements.

Ce contrat reprendra les obligations de chacun définies par la fédération des chasseurs Le GIC avec l'appui de la fédération des chasseurs dirigera la mise en œuvre et le suivi de ces aménagements et la société de chasse s'engage à surveiller ces aménagements et signaler les anomalies éventuelles.

-Concernant les mesures complémentaires:

Dans les mesures envisagées nous abandonnons une partie du territoire de chasse de 100 ha pendant la durée des travaux et 20 ha sont définitivement perdus pour la chasse.

Or pour être autorisés à chasser sur ce territoire les sociétés de chasse ou les chasseurs individuellement ont un bail de location.

Même si ces baux n'ont plus vraiment d'intérêt, ils ne peuvent être abandonnés et laissés à la convenance de chasseurs étrangers à notre GIC qui n'en respecteraient pas les règles.

Comme nous devons donc continuer à payer ces droits de chasse nous en demandons le financement.

-Concernant le financement :

Le contrat entre le porteur du projet éolien et la société de chasse sera établi pour une période de 5 années renouvelables.

Le paiement des aménagements se fera chaque année sur présentation des contrats établis entre la société de chasse et les exploitants agricoles concernés.

Les droits de chasse courant du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante, ils devront être payés au 1er juillet en sachant que pour la période des travaux une année entamée est redevable entièrement.

En résumé nous souhaitons obtenir au titre de compensation pour l'implantation de 8 éoliennes sur notre territoire de chasse (ou en limite immédiate) :

- En dédommagement des droits de chasse pendant les travaux : 100 ha à 20 € = 2000 €/an

- En dédommagement des droits de chasse perdus définitivement : 20 ha à 20 € = 400 €/an

- Pour le financement de bandes enherbées de 6 à 9 mètres de large (limité à 5 ha):
soit 5ha à 1500 € = 7500€/an .

- La mise en place de haies sur 2 rangs pour une longueur totale correspondante à l'entourage des éoliennes comme cela se faisait auparavant soit environ 800 mètres. (à définir).

Ce budget peut paraître important mais nous sommes persuadés que les aménagements qui pourront être ainsi réalisés représentent un minimum de ce qu'il convient de faire pour atténuer l'impact qu'aura ce champ éolien sur nos plaines .

Les chasseurs feront le maximum pour tirer partie de cette "aide "mais les compensations couvrent rarement les pertes , et dans le cas de ces implantations importantes d'éoliennes il faut craindre que l'avenir nous le confirme de façon irrémédiable.

**LE PRESIDENT DE LA SOCIETE
DE CHASSE D'INCHY EN-ARTOIS**

Jacques PANIEN

LE PRESIDENT DU GIC

Duless
**GIC DELASQUE
ET DELHONDELLE**

**LA FEDERATION DES
CHASSEURS DU PAS DE CALAIS**

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU PAS-DE-CALAIS
«La Fosse aux Loups» BP 80091
62053 SAINT-LAURENT-BLANGY CEDEX
Tél. : 03 21 24 23 59
Télécopie : 03 21 07 80 74

(4) Dominique GIBAUD 21 Avenue Division Leclerc 95170 DEUIL LA BARRE

Les éoliennes sont une chance pour ce territoire

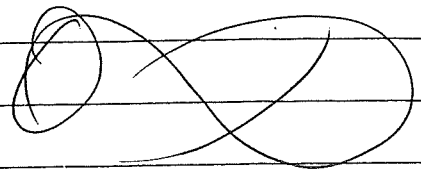
Ce sont de belles et grandes fleuves qui tournent aux vents.

Ces belles fleuves contribuent aux recettes du budget communal et donc améliore la vie de chaque habitant.

Ces belles fleuves apportent l'emploi local pendant la construction et ensuite pour la maintenance.

C'est le moyen le plus neutre pour produire d'électricité qui nous est nécessaire (à comparer avec le nucléaire, le photovoltaïque et même l'hydraulique)

Je suis favorable aux éoliennes.



(5) Berthelot Frédéric directeur d'origine travaux publics.

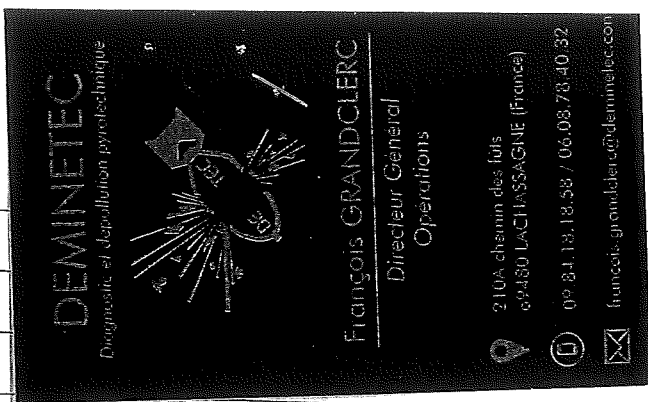
Un grand merci aux entrepreneurs, développeurs, de projets qui me permettent de maintenir une vingtaine d'emplois, au niveau de mon agence, et une vingtaine au niveau du groupe hôtelier.

Nous devons noter une origine forte de la part du demandeur d'ordre d'utiliser les énergies (personnel, matériel) de proximité des fermes éoliennes en construction. Cela représente une dynamique d'emploi sur la ^{durée de} construction du parc.

Merci aux hommes engagés dans les énergies renouvelables.

⑥ DEMINETEC

François GRANDCLERC
06.08.78.40.32.



Achevé majeur dans la dépollution pyrotechnique des sols, nous sommes très impliqués dans ce type de projets.

Cela génère de l'emploi, et des retombées économiques non négligeables.

Ce type de projets représente 40% de notre activité. Nous embauchons des chauffeurs avec pelles en local. Nos personnels étant en déplacement, ils 'consomment' au place.

Un projet de cet ampleur mobilise de 10 à 30 personnes pendant plus d'un an.

A ne pas oublier les retombées économiques pour les communes.

⑦ Jérôme DARTUS - QUEANT 06 99 19 77 86

Les projets éoliens sont une chance pour un développement économique, pour nos petites communes. Depuis assez longtemps, elles font partie de notre paysage et on s'y habitue.

L'éolien est une source d'énergie écologique. Il faut vivre avec son temps, je suis donc favorable.

⑧. TRANVIN BERWARD Maire de Quéant
06-82-83-53-54-

Suite à une réunion de conseil il a été constaté un accord total pour la construction des éoliennes, celles-ci nous aident à conserver notre budget communal et nous pensons que le nuisance visuelle est supportable. En conséquence nous sommes favorable au projet.

TRANVIN

⑨ Pronville le 11/10/2019

ZK 83 - Propriétaire

je suis favorable au éolienne

Richard Robert

PS: Eolienne E18.

Exposé M. Michel DESLANCHES

49 rue des Guerin

69 100 Villeurbanne



contenu du message

de "Derieux Hubert" <derieux.hubert@orange.fr>
à "Jean-claude PLICHARD" <jean-claude.plichard@orange.fr>
date 08/10/18 14:37
objet **TR: Contribution à l' EP "Parc Eolien Voie de CAMBRAI" / Energie TEAM**
pièce(s) jointe(s) 2 fichier(s) [EP LAGNICOU...odt \(42.54 ko\)](#) , [SLC Cahier ...pdf \(769.52 ko\)](#)

C4

courriel de la mairie de Lagnicourt idem Desplanches de Morchies ce matin !!!

> Message du 08/10/18 14:03
> De : "Mairie Lagnicourt-Marcel" <mairielagnicourt@wanadoo.fr>
> A : derieux.hubert@orange.fr
> Copie à :
> Objet : TR: Contribution à l' EP "Parc Eolien Voie de CAMBRAI" / Energie TEAM
>
>

Monsieur,

Apparemment ce mail concerne la Voie de cambrai. Est-ce le même courrier que je vous ai transmis ce matin à Morchies ??
Je vous laisse le soin de le transmettre au commissaire enquêteur chargé du projet éolien LA VOIE DE CAMBRAI.

Cordialement

La mairie de Lagnicourt-Marcel

De : Michel Desplanches [mailto:michel.desplanches@gmail.com]

> **Envoyé :** dimanche 7 octobre 2018 16:41

> **À :** mairielagnicourt@wanadoo.fr

> **Objet :** Contribution à l' EP "Parc Eolien Voie de CAMBRAI" / Energie TEAM

Le 7 octobre 2018.

Madame ou Monsieur le Secrétaire de Mairie,

Je vous prie de trouver en pièces jointes ma contribution à cette EP et un document d'accompagnement, destinés au Commissaire-Enquêteur, Monsieur Jean-Claude PLICHARD. Vous voudrez-bien les lui communiquer dès que possible, et accuser réception par mail en retour.

Je n' utilise pas le site préfectoral, ce dernier offrant des capacités limitées qui ne permettent pas une approche complète.

Vous remerciant par avance de votre diligence, je vous prie de bien vouloir agréer mes salutations distinguées.

M. DESPLANCHES

Michel DESPLANCHES
49, rue Louis Guérin
69100 VILLEURBANNE

Villeurbanne, le 8 octobre 2018

A
Monsieur Jean-Claude PLICHARD,
Commissaire-Enquêteur, Projet éolien de la
Voie de CAMBRAI / Energie Team,
à LAGNICOURT-MARCEL, PRONVILLE, etc...
Département du Pas-de-Calais.

Objet : Contribution citoyenne à l' Enquête publique dont vous êtes chargé.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je ne suis pas résident de votre département, mais je n' en suis pas moins légitime à participer à cette EP qui porte sur une centrale industrielle éolienne de 18 machines géantes de 150 mètres de hauteur, dans un secteur déjà très largement marqué par une profusion de parcs éoliens, dans le périmètre considéré de cette région des Hauts de France : j' ai étudié le dossier, en particulier l' avis de la MRAE qui a fait et cartographié ce dénombrement, et j' en retiens le sentiment d' une saturation des paysages et des perspectives jusqu' à la nausée, situation d' ailleurs dénoncée par le Président de la région, Monsieur Xavier BERTRAND. Vous admettez dès lors que tout citoyen de ce pays puisse contribuer, même sans avoir personnellement à souffrir de cette situation ; c' est aussi que je connais bien ce département, où je me suis souvent rendu, l' une de mes filles ayant été professeur au Lycée de l' Aa à SAINT-OMER. J' ai souvent apprécié les paysages agricoles, les monuments du patrimoine historique, comme les édifices médiévaux hérités du riche passé drapier de la province flamande, mais aussi les sites et monuments de mémoire de la première ou de la seconde guerres mondiales.

- **1. UNE JUSTIFICATION GENERALE ET PARTICULIERE CONTESTABLE, UN PLAN D4 AFFAIRES QUI QUESTIONNE :**

Deux dossiers profondément imbriqués l' un dans l' autre, une grande confusion de présentation : vous aurez noté que deux EP sont conduites simultanément, celle-ci, dont vous êtes chargé, pour le PE de la « Voie de CAMBRAI » avec ses 18 aérogénérateurs, et celle du PE de la « Voie d' ARTOIS » avec ses 6 machines, dont votre homologue Monsieur DERIEUX est chargé. Dans les deux dossiers le demandeur est le même, le futur propriétaire des PE aussi ; les deux projets sont contigus, les numérotations des machines sont même numériquement chronologiques de E1 à E6, puis de E7 à E24 ; les dossiers proposent des études indifférenciées, avec une succession de pages communes, de nombreux documents sont chevauchants. Seule différence, le projet de la « Voie d' ARTOIS » a déjà fait l' objet d' une première EP, du 29 mai au 29 juin 2017, avec précisément votre collègue DURIEUX comme CE !

Je ne comprends pas les raisons d' une telle division en deux EP, cette situation rend la compréhension des deux dossiers complexe, pour ne pas dire plus : un tel état de fait n' est pas acceptable, d' autant que chaque dossier en lui-même est déjà difficile à suivre: QUELLE EST DONC LA JUSTIFICATION D' UNE TELLE SITUATION ?

Comme dans tout projet éolien, le demandeur « Energie Team », propriété du groupe « ENR GIE Eol » présidé par M. Ralf GRASS, se justifie par la mise en avant de différents textes internationaux, européens ou nationaux portant sur la nécessité de réduction des émissions de CO² afin de limiter le réchauffement climatique, d' une part, et la diversification du « mix électrique », entendez réduction de la part du nucléaire...

*Or le second objectif, la réduction à 50% de la part du nucléaire, a été reporté « aux calendes grecques » sur décision du ministre Nicolas HULOT en novembre 2017, à cause de sa non-compatibilité avec le premier objectif, jugé prioritaire. Mais pour cette réduction du CO², diverses études et surtout le « Rapport » de la Cour des Comptes publié en mars 2018 **démontrent que l' on s' est trompé de vecteur, car la production électrique de notre pays est déjà presque entièrement décarbonée...** (voir la pièce jointe, contribution de SLC à la PPE 2018).*

Ici, le demandeur nous affiche superbement une économie de 47 700 tonnes de CO² par an grâce à son projet, se basant pour son calcul sur un chiffre de 300 grammes/CO²/Kwh : or, la moyenne des émissions de CO² du mix électrique est de 74 grammes/Kwh, chiffre RTE 2017 ; de plus il ne faut pas perdre de vue que lorsque l'éolien ne produit pas faute de vent, on s'appuie sur les autres sources (nucléaire, hydraulique, non émetteurs non-plus, ou sur le thermique qui lui, est émetteur) ; et lorsque l'éolien produit, il ne sert pas systématiquement à réduire la production thermique, loin de là, car on freine aussi le nucléaire ou l'hydraulique, ce qui ne permet en rien d'économiser du CO². D'ailleurs, autre preuve simple basée sur les chiffres de RTE : depuis 5 ans, la puissance éolienne installée a été multipliée par 3, mais les émissions moyennes de CO² électrique ont doublé. C'EST LA PREUVE IRREFUTABLE QUE L'EOLIEN NE SERT A RIEN !!!

Je me suis penché aussi sur le « plan d'affaires » proposé par le demandeur : comme les PE ne manquent pas dans le secteur, je ne ferai pas l'injure de contester le productible annoncé, bien que pour des vents assez modestes de 5,5 à 6,5 m/sec à 50 mètres de hauteur, un équivalent pleine puissance P90 annoncé à 2500 heures me paraisse bien élevé et sans doute très optimiste. Ce qui m'interroge bien plus, c'est le prix de rachat affiché à 72 euros/Mwh en référence 2013 : cela ne correspond à rien, ou ce projet a obtenu un contrat de rachat antérieur au 31 décembre 2016 avec EDF, et dans ce cas il doit en faire état, ou il participera à un appel d'offre CRE à venir, et dans ce cas, il ne peut anticiper l'obtention d'un prix de 72 euros/Mwh qui est un prix plafond pour concourir. En tout état de cause, la production éolienne, électricité « fatale » car aléatoire, ne survit qu'à coups de subventions tirées de la poche des consommateurs (CSPE) ou des contribuables (déficit EDF qu'il faudra bien finir par combler). Cet état de fait est inacceptable, car il y a longtemps que l'éolien devrait être mature, et se confronter au marché de l'électricité sans la moindre aide !!!

Le demandeur est le groupe « Energie Team » qui doit mettre en œuvre pour ce projet une SASU de projet, comme toutes les entreprises éoliennes le pratiquent : mais alors pourquoi est-ce que cela n'a pas été fait avant le dépôt du dossier ? Ensuite, le demandeur annonce déjà un transfert de propriété du PE, s'il est construit, à l'entreprise CN' Air, qui dispose elle-même de la capacité de présenter des dossiers éoliens, comme elle le fait assez fréquemment : **QUEL EST ALORS LE SENS DE CETTE « CESSIION PROGRAMMEE » ?**

Enfin, le dossier table sur un choix de modèle de machine qui n'est pas effectué, mettant en avant 2 éoliennes de type synchrone (Enercon et Siemens) 2 de type asynchrone (Nordex et Senvion) : ces technologies très différentes recèlent des éléments diversifiés nombreux qui influent sur le dossier d'étude de danger (quantités de fluides polluants contenues dans les machines, par exemple...). C'est une façon d'empêcher les participants à l'EP de se faire une opinion complète sur les risques inhérents à de telles installations industrielles, et c'est inadmissible !

- 2. UNE IMPLANTATION CONTESTABLE ET PREJUDICIALE POUR LES POPULATIONS ET LEUR CADRE DE VIE :

Tout d'abord, du point de vue géologique, le projet s'installerait sur des limons pléistocènes surmontant les épaisses couches de craie du Sénonien et du Turonien, qui recèlent en leur sein la nappe aquifère libre qui alimente de nombreux forages utilisés à des fins agricoles ou pour les alimentations en eaux potables. A ce sujet, plusieurs périmètres de protection sont très proches de certaines des éoliennes prévues, ce qui pose problème lorsqu'on prend en compte l'épaisseur et la plus ou moins grande perméabilité des couches limoneuses superficielles, mais aussi le sens des écoulements hydrauliques superficiels, susceptibles de conduire des pollutions dues aux éoliennes vers les périmètres de protection : ainsi les éoliennes E11, 14, 22 et 24 devraient être supprimées, ou à défaut dotées de fondations imperméabilisées par des géotextiles, lesquels permettraient la récupération des polluants et des terrains souillés.

Du point de vue patrimonial j'ai noté la présence de certains sites de mémoires de la guerre de 1914-18, il convient que les services décisionnaires soient particulièrement vigilants pour qu'aucune co-visibilité ne puisse exister entre eux et certaines éoliennes (p. ex cimetière militaire britannique au nord de Moeuvres, déjà impacté par le PE de l'Enclave). Il convient aussi de prendre en compte le projet de classement du Mémorial de Louverval au patrimoine de l'UNESCO. Il vous appartient donc, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, d'examiner ces aspects pour aider l'autorité dans sa prise de décision.

Les implantations éoliennes respecteraient la distance d'éloignement de 500 mètres par rapport aux habitations, la distance minimale étant de 700 mètres entre E7, E12 et Quéant-ouest et de 900 mètres entre E11 et Lagnicourt-est. Il n'en reste pas moins que ces distances sont faibles s'agissant de machines de 150 mètres que presque aucune végétation ne vient camoufler, surtout s'agissant de villages entiers ! L'autorité décisionnaire peut, au cas par cas, imposer des distances de recul plus importantes, et vous êtes en droit, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, de le lui suggérer.

Ce qui irait dans le sens de ce recul majoré, ce sont les résultats de l'étude acoustique, effectuée par la

SARL ECHOPSY. Sur le plan méthodologique, je remarque que les mesures de bruits ambiants ont été faites sur 10 points, ce qui n'est pas énorme pour un tel parc, mais en hiver seulement, sauf pour un point complémentaire en été. Cela suscite de ma part deux critiques : la localisation des points de mesure a négligé le secteur ESE du PE, vers Moeuvres et Boursies, d'une part, et les mesures d'hiver, avec une faible couverture de feuillages, introduisent un biais en minimisant le niveau des bruits ambiants, surtout en nocturne, pour les vents de 6m/sec et moins. De ce fait, les simulations avec données éoliennes aboutissent trop souvent à des totaux inférieurs à 35 dBA, qui ne seront pas sanctionnés même si les émergences sont nettement supérieures à 3 dBA. La gêne pour les habitants sera pourtant réelle. Au bilan, les simulations ont été faites à partir de l'ENERCON E115 3MW, mais le dossier ne précise pas si cette machine était ou non équipée de serrations, ni si ce choix résultait d'un bilan comparatif plus ou moins favorable par rapport aux autres modèles. Il en résulte toutefois le constat de nets dépassements d'émergences en nocturne, en particulier à Pronville, Inchy et Quéant : un bridage de 10 éoliennes devra donc être mis en œuvre, encore accentué en prenant en compte les effets cumulés avec les PE de l'Enclave et de « L'Arbre chaud »... **C' EST DONC UN MAUVAIS BILAN SUR LE PLAN DE L'ACOUSTIQUE !**

Il faut enfin dire quelques mots sur le dossier paysager et ses photosimulations : la qualité des documents fournis est médiocre, et souffre des artifices habituels de minimisation des éoliennes, avec des ciels nuageux ou laiteux pour atténuer les contrastes, ou les obstacles de premier plan destinés à accréditer le sentiment d'une gêne secondaire apportée par les machines, forêts de pylônes HT, châteaux d'eau, rideaux d'arbres soigneusement placés par rapport aux aérogénérateurs... Mais tout cela ne saurait dissimuler l'omniprésence des éoliennes dans les vues présentées, entre PE du projet ou autres parcs déjà construits, prévus ou autorisés... **A UN MOMENT DONNE, TROP C' EST TROP, IL FAUT SAVOIR DIRE NON !!!**

3. LE PROJET SERAIT MORTIFERE POUR LA FAUNE VOLANTE, OISEAUX ET CHIROPTERES :

Tout d'abord une interrogation sur l'étude effectuée par PLANETE VERTE, et plus particulièrement l'intervenante unique sur l'avifaune, les chiroptères et la flore, Madame Amandine WIDEHEM : cette personne, présentée comme « chargée de prospection », détentrice d'un simple BTS GPN (?) aurait-elle une qualification suffisante pour conduire un travail sérieux sur tous ces domaines, d'autant que l'étude a été faite en simultané pour deux projets présentés en parallèle, celui de la « Voie de CAMBRAI » (18 machines) et celui de la « Voie d'ARTOIS » (6 machines). Pour un groupe de projets aussi important, on était en droit d'attendre une équipe disposant de qualifications variées de niveau Ingénieur écologue à minima...

L'étude de l'avifaune : Cette dernière a mis en évidence l'observation de 67 espèces différentes sur un cycle annuel complet, avec une prépondérance de presque 10 000 individus à l'automne. Ces dénombrements font ressortir aussi bien des oiseaux migrateurs que des nicheurs, parmi lesquels se trouvent des espèces patrimoniales ou menacées, comme le Busard Saint-Martin, le Hibou des marais, et beaucoup d'autres, cités dans l'étude ou relevés par la MRAE dans son avis. La localisation des éoliennes, croisée avec celle des zones d'activité du Busard Saint-Martin, met en évidence un danger potentiel en ce qui concerne les machines E8, 9, 10, 12, 13, 20 et 21 : le demandeur ne propose aucune vraie mesure d'évitement, je suggère donc l'équipement de tous ces aérogénérateurs avec un système de détection et asservissement des oiseaux (par ex DT Birds) dans une norme de réglage stricte, au départ... Par ailleurs les remarques exprimées dans l'avis de la MRAE au sujet de la protection du Vanneau huppé et du Pluvier doré devront être prises en compte.

L'étude des chiroptères : cette dernière a été faite sur 12 séquences d'écoutes nocturnes au sol, mais conjuguées pour certaines avec la recherche d'oiseaux nocturnes (comment peut-on sérieusement conduire les deux en même temps?) et complétée de trois séquences par ballon en été. Compte-tenu de l'implantation de plusieurs éoliennes à moins de 200 mètres d'éléments de boisements, contrevenant aux prescriptions d'EUROBATS, la MRAE avait demandé le déplacement des éoliennes incriminées ou une vraie étude d'altitude en longue durée (sur mât). **CELA N' A PAS ETE FAIT**, les séquences de courte durée par ballon ne permettent pas d'obtenir des données sérieuses sur les vols de chauves-souris à hauteur des pales.

Les critiques fondées de la MRAE ont seulement conduit « Energie TEAM » à proposer un plan de bridage de certaines des éoliennes qui se trouvent en secteur de sensibilité moyenne pour les chauves-souris : aux termes du demandeur, le bridage concernerait E8, 10, 11, 12, 13 et 22, et se ferait aux conditions indiquées au point 21 des mesures ERC. Pour moi, ces mesures ne peuvent se définir que postérieurement à l'étude d'altitude qui n'a pas été faite, et devront être étendues aux éoliennes tangentes au secteur de sensibilité moyenne, soit E14, 23 et 24. Elles devront concerner la totalité des nuits, par vents de 8m/sec et moins, températures supérieures à 10°C, en l'absence de précipitations.

Pour terminer mes propos, je vous invite aussi à prendre en compte les sérieuses réserves émises par la MRAE sur ce parc éolien, ou du moins la localisation de nombre des éoliennes, pour des raisons variées : sans entrer dans les détails, cela, à mon sens, condamne globalement ce projet.

C' est pour cela et pour les nombreuses raisons abordées en détail dans mon courrier (personne ne pourra m' accuser de n' avoir pas pris connaissance des dossiers), que je vous suggérerai, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, de formuler un AVIS DEFAVORABLE au sujet du PE de la « Voie de CAMBRAI ». Je ne vous cache pas que je ferai la même suggestion à votre collègue, Monsieur DERIEUX, pour le projet de la « Voie d' ARTOIS ». Si cependant vous ne choisissez pas d' aller dans mon sens, alors suivez au moins les réserves exprimées par la MRAE, que j' ai précisées sur un certain nombre d' aspects.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur, en vous souhaitant bon courage pour la rédaction de votre rapport et vos conclusions sur ce dossier complexe, je vous prie de bien vouloir agréer mes meilleures salutations.

*Michel DESPLANCHES
michel.desplanches@gmail.com*

PJ Annexe : Participation SLC (Sauvons le Climat) à la consultation PPE 2018.

BUCAMP Marcelle, aimée
2 rue de Quéant
62 860 Pronville

(e5)

Pronville le 5 Octobre 2018.

Monsieur,

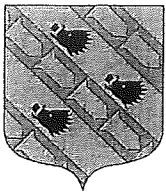
Je donne mon accord pour l'implantation des éoliennes
sur le territoire de Pronville et ses alentours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués

Mme Bucamp.



03



COMMUNE DE VAULX-VRAUCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
PAS DE CALAIS
Arrondissement
ARRAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-huit, le 06 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian HEMAR, Maire, en suite de convocations en date du 31 août 2018 dont un exemplaire a été affiché au panneau d'informations municipales.

Etaient présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Monsieur Francis RONNEL

Madame Françoise DEHON est élue secrétaire de séance.

Objet : Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien – Société Ferme éolienne La Voie de Cambrai

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du projet de ferme éolienne de la VOIE DE CAMBRAI sur les communes de Lagnicourt-Marcel, Pronville en Artois, Inchy en Artois et Quéant, conduit la Société Ferme Eolienne de la VOIE DE CAMBRAI.

Ce projet consiste à l'installation de 18 éoliennes (Hauteur 150 m - puissance nominale comprise entre 3 et 3.2 MW et 4 postes de livraison sur les mêmes communes.

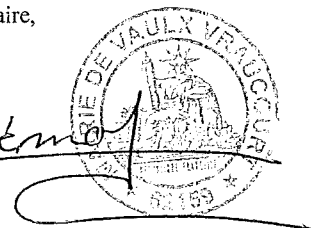
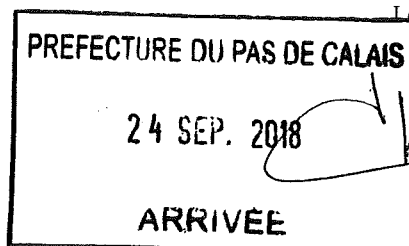
Considérant que :

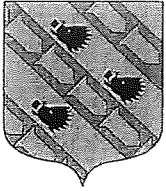
- Ce projet, situé sur une crête surplombant l'intégralité de la commune, induira une importante modification du paysage rapproché et du grand paysage de notre secteur géographique,
- La commune est déjà fortement impactée par les fermes éoliennes périphériques situées à Saint-Léger, Ecoust-Saint-Mein, Mory, Noreuil, Riencourt-les-Cagnicourt, Croisilles, Fontaine-les-Croisilles, Barastre, Haplincourt, et tout dernièrement par les projets du Parc éoliens du Sentier de l'Hirondelle implanté également sur Lagnicourt-Marcel et sur Noreuil (6 éoliennes de 180 m !) et de la Ferme éolienne de la Voie de l'Artois (6 éoliennes), soit un total de 30 éoliennes sur tout le flan Est de la commune. Il induira une importante modification du paysage rapproché et du grand paysage de notre secteur géographique. Ces parcs contribuent donc à un effet d'encerclement, de saturation déjà perceptible,
- L'impact négatif déjà avéré sur les valeurs immobilières et le potentiel d'attraction résidentiel,
- La commune a obtenu en 2014 le label « Village Patrimoine » qu'elle entend défendre afin de préserver ses atouts paysagers et culturels,
- La situation des cimetières militaires Anglais Rue de Lagnicourt (Vaulx Hill Cemetery) et Australien Chemin de Noreuil (Vraucourt Copse Cemetery) rassemblant plus de 950 tombes,
- L'impact sur les oiseaux et les chauves-souris : dérangement pouvant aller jusqu'à des pertes d'habitats, mortalité directe d'oiseaux et de chauves-souris, modification et destruction de milieux, danger pour les oiseaux migrateurs attirés par les lumières la nuit,
- La situation du projet dans l'axe de réception de l'antenne de Bouvigny-Boyeffles-Vaulx Vraucourt, pouvant provoquer des perturbations pour la télévision,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable au projet d'exploitation d'une ferme de 18 éoliennes sur les communes de Lagnicourt-Marcel, Pronville en Artois, Inchy en Artois et Quéant, présenté par la Société La Voie de Cambrai.

Ainsi fait, délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire les jours, mois et an que susdit.

Le Maire,





Département
PAS DE CALAIS
Arrondissement
ARRAS

MAIRIE DE VAULX-VRAUCOURT

Tél : 03.21.50.81.48 ~ Fax : 03.21.50.80.66

Christiaen HEMAR
Maire de VAULX VRAUCOURT
A
Mairie de Lagnicourt-Marcel

Monsieur Jean-Claude PLICHART
Commissaire Enquêteur
Rue de la Place
62 159 LAGNICOURT-MARCEL

Vaulx-Vraucourt, le 04 octobre 2018

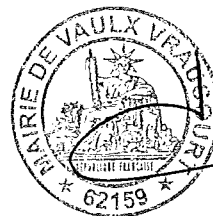
*Objet : Enquête Publique Exploitation Parc Eolien Ferme Eolienne LA VOIE DE CAMBRAI
LRAR 1A 155 678 7491 9*

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous transmets ci-joint la délibération du Conseil Municipal portant avis au sujet du projet de la Ferme Eolienne La Voie de CAMBRAI.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire
Christiaen HEMAR



Toute correspondance :

Monsieur Christiaen HEMAR - Maire
Mairie - 2 Rue Cagin Penel - 62 159 VAULX-VRAUCOURT
Mairie.vaulx-vraucourt@wanadoo.fr
SIRET : 21620839700010

Le 11 octobre 2018 à 18 heures

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné, M. Jean Claude LUCIANO, déclare clos le présent

qui a été mis à la disposition du public pendant 30 jours cons

du 11 septembre 2018 au 11 octobre 2018,

de _____ heures à _____ heures

et de _____ heures à _____ heures

pendant les heures d'ouverture habituelles de la
mairie d'INCHY en Arros

Les observations ont été consignées au registre par 9 (N° 1 à 9) per.

(pages n°s _____ à _____).

En outre, j'ai reçu 5 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent re

1. - Lettre en date du 20 septembre 2018 de M. MARIECLA Claude
2. lettre en date du 9 octobre 2018 de M. Loïc BOUTIN
3. ^{Dossier remis} Lettre en date du 11 octobre 2018 de M. ANNEN Jacques
Président de la Société de Chasse d'INCHY en Arros
4. ^(courriel) Lettre en date du 8/10/2018 de M. DESPLANCHES Michel
5. lettre en date du 5 octobre 2018 de M^{lle} ANNECOT Nicole

+ Arrivés par mail (4)

- C1 M. QUEANT Benoit du 19-9-2018
- C2 OSAROS du 11 octobre 2018
- C3 M. PELLEGRINI Jean Louis du 8 octobre 2018
- C4 (Anonyme) du 11/10/2018.

* Deliberations des collectivités

- D1 QUEANT du 17 septembre 2018
- D2 INCHY en Arros 14 septembre 2018
- D3 VALP. d'Arros du 31 août 2018

Le Commissaire en fonction



S.C. Luciano



Le présent registre ainsi que les _____ pièces

qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 11 octobre 2018

M. Picourey Jean Claude

(Voir mention de clôture en page 16)

Michel Rousseau

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Rapport en joint.

Lined area for conclusions, currently blank.

contenu du message

de pref62@hebergement2.interieur-gouv.fr
à jean-claude.plichard@orange.fr
date 19/09/18 16:01
objet Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>"

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document FERME EOLIENNE LA VOIE DE CAMBRAI LAGNICOURT MARCEL PRONVILLE EN ARTOIS INCHY EN ARTOIS et QUEANT

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Benoît QUEANT

Adresse de messagerie:

benoit.queant@wanadoo.fr

Sujet:

Avis demande de la société Ferme Eolienne la Voie de Cambrai

Message:

Benoît Quéant

3 Allée du couvent des dominicaines

Apt E204

62000 ARRAS

Etant nu-propriétaire d'une maison à Quéant, je me permets de vous adresser mes observations suite à l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la Société FERME EOLIENNE LA VOIE DE CAMBRAI, en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire des Communes de QUEANT, INCHY EN ARTOIS, PRONVILLE EN ARTOIS et LAGNICOURT-MARCEL.

J'é mets un avis favorable à ce projet :

- Puisque ce projet se trouve dans une zone favorable au développement de l'énergie éolien conformément à l'annexe 1 à l'arrêté préfectoral portant approbation ' du Schéma Régional Eolien ' annexé au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie du Nord Pas de Calais.

- Car celui-ci se trouve sur une vaste plaine agricole, très éloignée des habitations

- Car les Communes de QUEANT, INCHY EN ARTOIS, PRONVILLE EN ARTOIS et LAGNICOURT-MARCEL, d'après l'étude du SCOT élaborée par la Communauté de Communes Osartis-Marquion, se trouvent dans la zone de Pôle d'Excellence Rural où aucune zone nouvelle d'activités économiques n'est envisagée. Ce projet engendrerait de l'activité économique et également la perception par les collectivités territoriales de recettes nouvelles par le biais de l'imposition et des locations (des parcelles se trouvent sur le domaine communal privé) qui financeraient l'action publique.

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Jean-François LEMAIRE

12^{ème} vice-président chargé du Développement rural et agricole
Maire de Palluel

Mairie de Lagnicourt-Marcel
Rue de la Place
62 159 LAGNICOURT-MARCEL

A l'attention de Monsieur le Commissaire
enquêteur du projet éolien La Ferme Eolienne de
la Voie de Cambrai

Vitry-en-Artois, le 4 Octobre 2018

Réf : JFL/SC/DGA/PF/18-

Objet : avis de la Communauté de Communes Osartis-Marquion sur le projet éolien La Ferme Eolienne de la Voie de Cambrai

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION, consciente des enjeux économiques et environnementaux représentés par le développement des énergies renouvelables, s'intéresse à leur essor depuis de nombreuses années.

Parmi ces énergies, l'éolien reste l'opportunité majeure sur notre territoire, et ce pour plusieurs raisons : grandes plaines agricoles bien ventées, compacité des zones urbaines ou absence de reliefs marqués sont autant d'atouts qui justifient l'implantation de parcs sur notre Communauté. Pour autant, nous ne souhaitons pas assister à un développement anarchique de ces installations, au risque de dénaturer l'identité rurale et bucolique qui nous caractérise aujourd'hui. Tout nouveau projet doit donc bénéficier d'une acceptabilité locale importante avant de pouvoir se concrétiser.

Le projet de la Ferme Eolienne de la Voie de Cambrai, qui concerne les Communes de Lagnicourt-Marcel, Pronville-en-Artois, Inchy-en-Artois et Quéant pour notre Communauté, nous semble tout à fait s'inscrire dans ce cadre : la concertation menée avec les Elus locaux et la population, le sérieux des études de faisabilité et l'absence d'enjeux environnementaux forts à cet endroit nous conduisent à émettre un avis favorable sur celui-ci.

Restant à votre disposition pour en discuter, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, en l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Communauté de Communes
Vice-président,
OSARTIS-MARQUION
Jean-François LEMAIRE

contenu du message

③

de pref62@hebergement2.interieur-gouv.fr
à jean-claude.plichard@orange.fr
date 08/10/18 16:28
objet Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>"

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document FERME EOLIENNE LA VOIE DE CAMBRAI LAGNICOURT MARCEL PRONVILLE EN ARTOIS INCHY EN ARTOIS et QUEANT

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Jean.Louis PELLEGRINI. St vaast en Cis.

Adresse de messagerie:

jeanlouis.pellegrini@free.fr

Sujet:

Eoliennes. St vaast. Inchy.

Message:

Bonjour,

Je vous informe que je suis tout à fait favorable aux projets éoliens sur ma commune et environs et je souhaite qu'ils aboutissent dans les meilleures conditions.

Cordialement. J.Louis PELLEGRINI.

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.



contenu du message

de pref62@hebergement2.interieur-gouv.fr
à jean-claude.plichard@orange.fr
date 11/10/18 17:58
objet Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>"

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document FERME EOLIENNE LA VOIE DE CAMBRAI LAGNICOURT MARCEL PRONVILLE EN ARTOIS INCHY EN ARTOIS et QUEANT

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

un habitant désolé des Moulins à Inchy

Adresse de messagerie:

michel62lamoto@gmail.com

Sujet:

un habitant désolé des Moulins à Inchy

Message:

bonjour, je n'ai jamais voulu me plaindre sur des projets portés par notre commune dans l'intérêt de tous mais cette fois, j'ai décidé de m'exprimer car je considère que ce projet va à l'encontre de nos intérêts, nous habitants des Moulins.

comment peut-on laisser faire ce projet? pourquoi nous avoir demandé notre avis il y a 7-8 ans pour nous demander où les mettre ces éoliennes ? On nous avait dit qu'il y en aurait qu'au nord d'Inchy...et là, la commune en met partout, sans prévenir!

on nous dit qu'on est en train de construire les éoliennes et on découvre qu'il y en a 20 cachés derrière.

pourquoi la commune d'Inchy en ajoute encore ? pourquoi en mettre autant sur Inchy ? on avait déjà celles de moeuvre et la, on nous fait un rideau d'éoliennes.

je n'arrive pas à comprendre pourquoi nos élus ont laissé notre village être entouré par ces éoliennes? Pourquoi ?

pourquoi notre maire ne nous a rien dit ? pourquoi avoir caché ces nouvelles éoliennes ?

mr le maire, si vous avez du respect pour vos habitants, merci d'informer votre population de vos décisions dont la décision de vendre votre village aux éoliennes

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.